

3 CHAUVAIN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SIEGE SOCIAL : 3 RUE CHAUVAIN, 06000 NICE
RCS NICE 890 321 433

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le trente OCTOBRE,
A DIX HEURES

Les associés de la Société par actions simplifiée 3 CHAUVAIN (ci-après désignée la « Société ») se sont réunis en assemblée générale statuant en forme ordinaire sur la convocation de la Président.

PRESENTS

Madame Yuliia YURIEVA _____ 60 actions

Monsieur Mikhail FURMAN _____ 40 actions

Total de 100 actions, représentant la totalité du capital social de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Yuliia YURIEVA préside la réunion en sa qualité de l'actionnaire de la société 3 CHAUVAIN.

Le Président précise que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la cession des actions de Monsieur Artem AVETISYAN et Madame Diana SARKISOVA au profit de Madame Yuliia YURIEVA et Monsieur Mikhail FURMAN ;
- La démission de Madame Medvedeva Lorianna (née Sarkisova) du mandat de Président de la SAS 3 CHAUVAIN ;
- La nomination de Madame Yuliia YURIEVA en qualité de Président de la SAS 3 CHAUVAIN ;
- La démission de Madame Diana SARKISOVA du mandat de Directeur Général de la SAS 3 CHAUVAIN ;
- Les pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale adopte l'acte de cessions d'actions du 30 octobre 2025 entre Monsieur Artem AVETISYAN et Madame Diana SARKISOVA au profit de Madame Yuliia YURIEVA et Monsieur Mikhail FURMAN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Carthage Lorys
à l'origine

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à cette cession des actions, l'assemblée générale approuve la refonte statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires constate et accepte la démission pure et simple de Madame Medvedeva Lorianna (née Sarkisova) de son mandat de Président de la SAS 3 CHAUVAIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires constate et accepte la démission pure et simple de Madame Diana SARKISOVA du mandat de Directeur Général de la SAS 3 CHAUVAIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires décide de désigner Madame Yuliia YURIEVA, née le 25 juillet 1988 à Oblast de Dnipropetrovsk, UKRAINE, de nationalité ukrainienne, demeurant à 6 avenue JOSEPH GIORDAN 06200 Nice, en qualité de Président de la société.

Madame Yuliia YURIEVA accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice de ce mandat.

2

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

Fait à NICE, le 30 octobre 2025

Madame Yuliia YURIEVA



Monsieur Mikhail FURMAN

